

AVENANT N° 1

**À la police d'abonnement du 21.03.2019
Résidence sociale Abrioux - 21000 DIJON**

Entre :

◆ **HABELLIS SA D'HLM**

Elisant domicile 28 Boulevard Clémenceau – CS 30312 - 21003 DIJON Cedex

Représentée par

Agissant en qualité de

Ci-après désignée « l'ancien Abonné »

D'une part,

◆ **Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon**

11 Rue de l'Hôpital – CS 73310 – 21033 DIJON Cedex

Représentée par Monsieur Antoine HOAREAU

Agissant en qualité Vice-Président du CCAS de la Ville de Dijon

Ci-après désigné « le nouvel Abonné »

Et,

◆ **DIJON ENERGIES**

S.A.S (Société par Actions Simplifiées) au capital de 518 000 €

Dont le siège social est à DIJON (21065) 18-20 rue du Docteur Quignard – BP 46515
Immatriculée au Registre du Commerce de Dijon sous le numéro 523 477 297

Représentée par : Monsieur Nicolas VOLTZ

Agissant en qualité de : Directeur Général

Ci-après désigné « Le Délégué »

D'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant est conclu entre les deux parties accessoirement à la police d'abonnement en date du 21 mars 2019, liant le Délégué à l'abonné.

Cet avenant a pour objet le transfert de la police d'abonnement de la résidence sociale Abrioux sous couvert d'HABELLIS, vers le nouvel Abonné, le CCAS de la Ville de Dijon.

ARTICLE 2 – DUREE ET PRISE D'EFFET

Les dispositions du présent avenant prennent effet le 01.01.2021 et ce pour la durée de la police d'abonnement initiale.

ARTICLE 3 – CLAUSES GENERALES

Il n'est rien changé aux autres clauses de la Police d'abonnement qui demeurent applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations contenues dans le présent avenant.

ARTICLE 4 - DOCUMENTS ANNEXES

Est annexé au présent avenant le document suivant :

- ANNEXE 1 : Police d'abonnement signée le 21.03.2019

Fait à Dijon, le 16.10.2020

LE DELEGATAIRE

Nom et Prénom (1)

N. VOLTZ

dijon énergies

18/20 Rue du Docteur Quignard
BP 46515

21065 DIJON CEDEX

Tél. 03 80 66 01 80 - Fax 03 80 66 05 59

RCS DIJON 523 477 297

L'ANCIEN ABONNE

Nom et Prénom (1)

D. PETRELLI

Le NOUVEL ABONNE

Nom et Prénom (1)

[Signature manuscrite]

HABELLIS

SA HLM - 28 Bd Georges Clemenceau
C.S. 30312 - 21000 DIJON CEDEX
Tél. 03 80 66 28 00

(1) signature manuscrite, date, indiquer les noms et qualité du signataire et apposer le cachet commercial

ANNEXE 1

POLICE D'ABONNEMENT DU 21.03.2019



DIJON METROPOLE

40, avenue du Drapeau
B.P. 17 510
21075 DIJON Cedex
Tél. : 03/80/50/36/35 - Fax : 03/80/50/13/36

CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHALEUR DE DIJON METROPOLE

—◆—
Police d'abonnement
—◆—

FOYER ABRIOUX
ECO CITE DES MARAICHERS
26 Rue du Commandant Abrioux
21000 DIJON

SOMMAIRE

DEMANDE D'ABONNEMENT AU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION, DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE DIJON METROPLOLE	3
ANNEXE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA POLICE D'ABONNEMENT	4
Article 1 : Conditions generales du Service.....	4
Article 2 : Durée de la police d'abonnement - resiliation.....	4
Article 3 : Contestations	4
Article 4 : Timbre et enregistrement	4
ANNEXE 2 : CONDITIONS PARTICULIERES DE LA POLICE D'ABONNEMENT	5
Article 1 : Conditions techniques de fourniture de la chaleur.....	5
Article 2 : Etendue des obligations du delegataire	6
Article 3 : Caractéristiques techniques de la chaleur fournie.....	7
Article 4 : Modalités de facturation et de paiement.....	8
Article 5 : Prise d'effet	8
ANNEXE 3 : REGLEMENT DE SERVICE.....	9

**DEMANDE D'ABONNEMENT AU SERVICE
PUBLIC DE PRODUCTION, DE
TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION
DE CHALEUR DE DIJON METROPOLE**

Je soussigné, F. WOL
agissant en qualité de Resp. Responsable - HABELLIS
situé Dijon
après avoir pris intégralement connaissance du règlement du service du Contrat de
délégation conclu le 12 janvier 2012 entre la Communauté d'Agglomération Dijonnaise et la
société Dalkia France à laquelle s'est substituée la société dédiée Dijon Energies pour
l'exploitation du service public du réseau de chaleur de la Communauté d'Agglomération
Dijonnaise (« le Service ») pendant une durée de vingt-cinq ans à compter du 1^{er} janvier
2012,

après avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au moment de la présente demande,

je demande au DÉLÉGATAIRE un abonnement au Service pour la fourniture en chaleur aux
conditions ci-jointes en annexes 1 et 2, auxquelles je déclare adhérer en tous points.

Le présent document dûment établi sous la forme d'une demande d'abonnement, une fois
paraphé et signé par l'Abonné et le DÉLÉGATAIRE, forme avec ses annexes, une police
d'abonnement.

Fait à Dijon
Le 21/03/19

(1)
L'Abonné

HABELLIS
SA d'HEM - 26, St Georges Clemenceau
CS 30312 - 21003 DIJON CEDEX
Tél. 03 80 68 26 03

Fait à Dijon
Le 21/03/19

(1)
Le DÉLÉGATAIRE

dijon énergies
1520 Rue de Docteur Desgrain
BP 46615
21015 DIJON CEDEX
Tél. 03 80 68 01 80 - Fax 03 80 54 04 81
RCS DIJON 521 427 11

ANNEXES

- 1 Conditions générales de la police d'abonnement
- 2 Conditions particulières de la police d'abonnement
- 3 Règlement du service

(1) Signer la demande et parapher chaque page de ses annexes

ANNEXE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA POLICE D'ABONNEMENT

Article 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

Les conditions générales de la police d'abonnement liant l'Abonné au DÉLÉGATAIRE, sont celles édictées par le règlement du service du Contrat de délégation du service public du réseau de chaleur de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise (« le Service »), ainsi qu'aux avenants audits règlement, en vigueur ou à venir, à la date de signature de la demande d'abonnement. Un exemplaire du règlement du service est annexé à la demande d'abonnement au jour de sa signature.

Article 2 : DUREE DE LA POLICE D'ABONNEMENT - RESILIATION

La présente police d'abonnement prend effet à la date mentionnée dans ses conditions particulières.

La durée de l'abonnement, ainsi que les modalités de résiliation sont fixées par le règlement du service en vigueur.

Article 3 : CONTESTATIONS

Avant d'être éventuellement soumises à la juridiction compétente, les contestations qui peuvent naître entre le DÉLÉGATAIRE et l'Abonné seront portées par la partie la plus diligente devant la Communauté d'Agglomération Dijonnaise, en qualité d'autorité déléguée, qui s'efforcera de concilier les parties dans un délai d'un mois.

D'un commun accord, les parties faisant élection de domicile à Dijon, attribuent expressément compétence à la juridiction du Tribunal de Grande Instance de Dijon pour toute difficulté ou toute contestation pouvant survenir entre elles concernant le sens de l'exécution des clauses de la présente police d'abonnement, difficultés ou contestations qui n'auraient pas pu faire l'objet de règlements amiables.

Article 4 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

La police d'abonnement est en principe dispensée de la formalité de l'enregistrement.

En cas de présentation volontaire à cette formalité, les droits d'enregistrement ainsi que les droits de timbre seront supportés par la partie qui aura procédé à cette présentation.

**ANNEXE 2 :
CONDITIONS PARTICULIERES
DE LA POLICE D'ABONNEMENT**

Article 1 : CONDITIONS TECHNIQUES DE FOURNITURE DE LA CHALEUR

1.1. Caractéristiques du point de livraison

a) Emplacement

Local technique 1^{er} sous-sol.....
.....

b) Bâtiments desservis

Désignation : FOYER ABRIOUX.....

Adresse : Eco cité des Maraichers – 16 rue du Cdt ABRIOUX - DIJON.....

Destination : LOGEMENT SOCIAL (156 logements).....

c) Date prévisionnelle de mise en service :

La date effective sera précisée dans le P.V. de mise en service des installations actant la livraison des 1ers MWh de chaleur

e) Caractéristiques du (ou des) secondaire(s)

Type de l'installation de chauffage : Eau chaude.....

Nature des surfaces d'émission : Radiateurs.....

d) Conditions particulières d'accès à la sous-station

SO.....
.....

1.2. *Droit de raccordement*

a) Montant des droits de raccordement facturés :

Montant HT	34 398.94 €
TVA	6 879.78 €
Montant TTC	41 278.72 €

b) Modalités de paiement des droits de raccordement

- 50% à la signature de la présente police d'abonnement
- 50% à la mise en service du point de livraison

Article 2 : **ETENDUE DES OBLIGATIONS DU DELEGATAIRE**

2.1. *Etendue des prestations*

Exclusion du réchauffage de l'eau chaude sanitaire oui / non
Si oui : l'eau chaude sanitaire est réchauffée en aval du point de livraison.

2.2. *Période de chauffage*

Fourniture pendant la saison de chauffage oui / non
Fourniture en dehors de la saison de chauffage oui / non

2.3. *Puissance souscrite*

Le coefficient de surpuissance pour remise en température après baisse ou arrêt du chauffage est fixé à **1,1**

La puissance totale souscrite par l'Abonné pour le chauffage et/ ou le réchauffage de l'eau chaude sanitaire ainsi que, le cas échéant, pour d'autres usages est de **248 kW**

Article 3 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA CHALEUR FOURNIE

3.1. Chauffage

Fluide primaire

Température départ maximale (estimée) : 95°C

Température départ minimale notamment pour garantir la production d'eau chaude sanitaire toute l'année 65 °C

Pincement primaire – secondaire 7°C maximal en régime établi

Fluide secondaire

Température départ maximale (estimée) : 80°C

Température retour à puissance maximale (estimée) 60°C

Pression nominale :

3.2. Eau chaude sanitaire

Température : pilotée par l'Abonné

Pression : pilotée par l'Abonné

Débit : piloté par l'Abonné

3.3. Conditions particulières de fourniture

Chauffage

Eau chaude sanitaire

La production d'eau chaude sanitaire est située en aval du poste de livraison. Elle reste la propriété des installations appartenant à l'Abonné.

3.4. Mesure de la fourniture

<u>Compteur</u>	<u>Marque</u>	<u>Type</u>	<u>Unité (MWh)</u>
CHALEUR	Kamstrup ou équivalent	ULTRASON	MWh

Article 4 : MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

4.1. Adresse de facturation

Les factures seront adressées à l'adresse suivante :

HABELLIS (Pensionnaire sociale ABRIOUX)
28 Boulevard Georges Clémenceau
CS 30312
21003 DIJON CEDEX

4.2. Modalités de paiement

Les modalités de paiement sont définies dans le règlement du service.

Article 5 : PRISE D'EFFET

La présente police d'abonnement entrera en vigueur à la date de signature et prendra effet, notamment pour la facturation, à compter de la date de signature du PV de mise en service de l'installation, signé par les 2 parties.

Fait à
Le

(1)
L'Abonné

HABELLIS
SA d'HEM 28, Boulevard Georges Clémenceau
CS 30312 - 21003 DIJON CEDEX
Tél. 03 80 68 20 00

Fait à Dijon

Le 21.03.19
Nicolas VOLTZ

(1)
Le DÉLÉGATAIRE
dijon énergies

1820 Rue du Docteur Quignard
BP 46515
21065 DIJON CEDEX
Tél. 03 80 66 01 80 - Fax 03 80 66 00 94
HOS DIJON 55447007

**ANNEXE 3 :
REGLEMENT DE SERVICE**

